

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

Secrétaire d'Etat
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites
Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble du village de CLERMONT-DESSUS (Lot et Garonne) compris dans le périmètre ci-dessous défini :

Le chemin vicinal n° 2 de Valence d'AGEN formant limite du département.

Le chemin rural allant du chemin vicinal n° 2 au chemin vicinal n° 1 de Clermont.

Ce chemin vicinal, la limite commune aux parcelles n° 375 et 376, le chemin vicinal, ordinaire de Labre.

Le chemin rural qui part à l'angle droit du chemin vicinal n° 4, une ligne droite fictive dans le prolongement de ce chemin rural aboutissant au chemin vicinal n° 2 à la hauteur du carrefour

En ce qui concerne les immeubles bâtis l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures; cette inscription vise les parcelles cadastrales n° 376, 427 à 508, 623 à 637 et partie des parcelles n° 509, 510, 620 à 622 de la section B dont les propriétaires sont :

La commune	450, 451
BENECH Jean, a Maisalet	376, 405 à 473 628 à 637, 628bis
BENECH Walter, a Marsalet	433, 457
BORD Jules	503, 504
BOURGET Jean	428, 461
CALBIS Michel au Pont	626
CAVE Jean au Bourg	456
CREBESSEGUES Jean, 48 rue de Constantine, a Alger	621
DAGNES Anais, a Moulin à vent	442, 509, 510
DAVACH Jean au Moulin de Malet	449, 474 à 477 499
DARDE Henri Guirelle Lamagistère	627
DUFRAYSSÉS (Les héritiers d'Ulysse) au bourg	436 à 441 479 à 490

FABRY LACATON Lamagistère	488, 489, 507, 508
FAUCHE Jean à Lamagistère	505
FOUILLADE Léo à Rignou	624, 625
FUBRYRE Gérard, 18 rue Nationale, Lamagistère	478, 497, 498
GAYRAL Sylvain au bourg	506
LABRUNIE Omer, à Lux (Com. de Lamagistère) ..	502
MENDOUZE Gilbert au bourg	622, 623
ORLIAC Maurice, rue Nationale La magistère ..	495, 496
PECHAGUT Désiré, au bourg	491 à 494, 500, 501
POLYDOR Gabriel "	431, 432, 452? 453
RAYNAL SYLVAIN "	434, 435, 462, 463
SERINGUES Antoine "	464
SIEURAC à LASPEYNES	429, 430, 454, 455
	620

ART. 2.

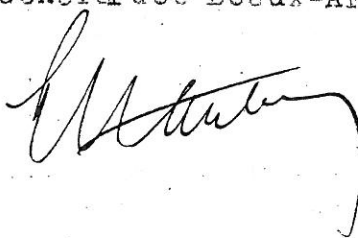
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de CLERMONT-BESSUS et aux propriétaires intéressés

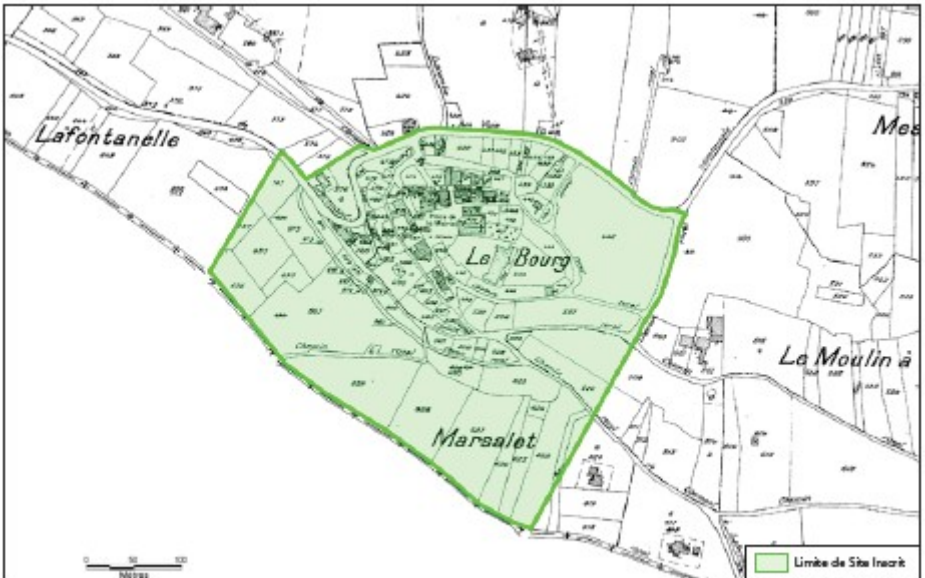
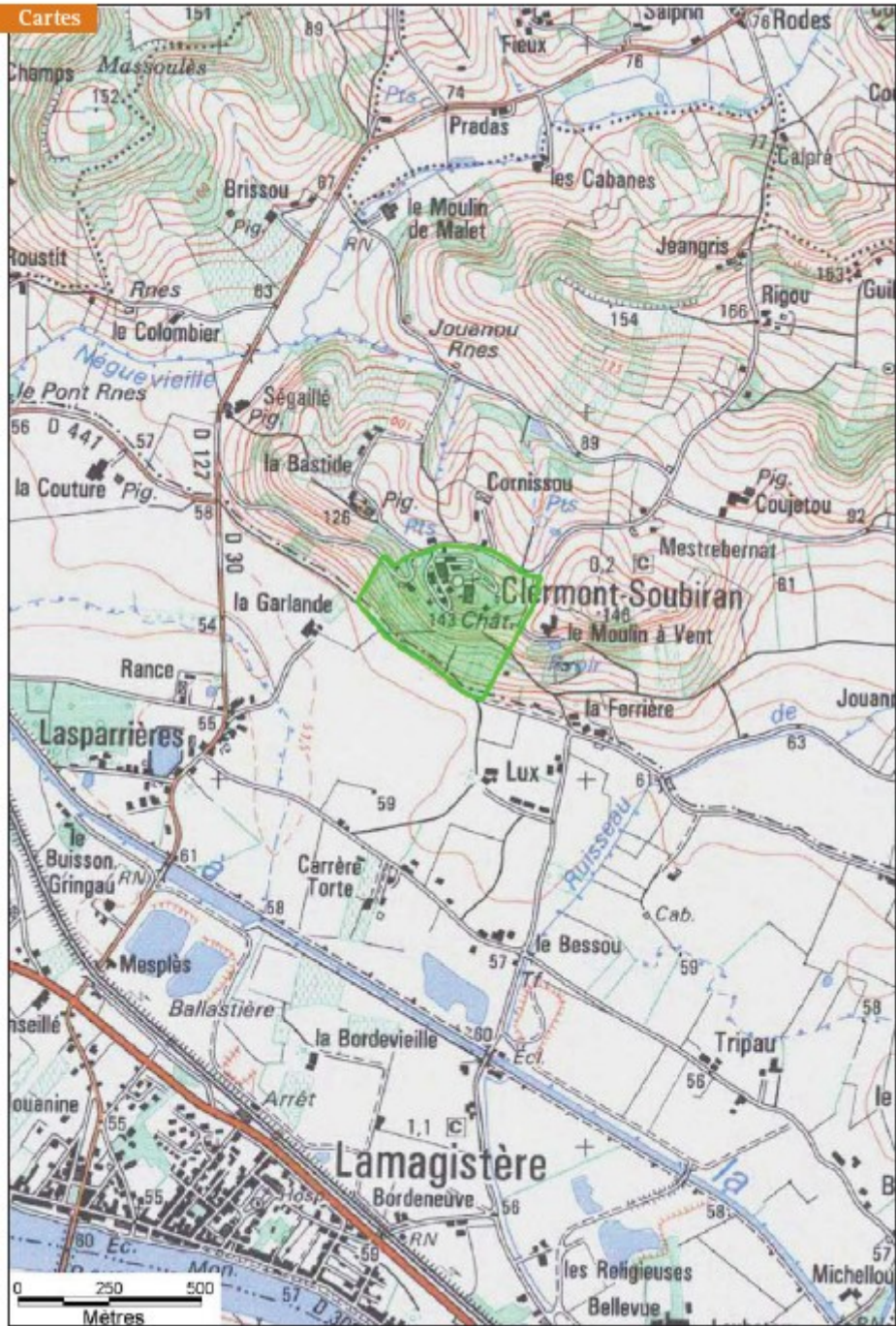
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

14 DEC 1942

Par déléation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts





Source : © BD-Parcellaire - IGN 2017, droits réservés